



# 10ème Tournoi National d'Alençon 9 et 10 juin 2023

**Tableaux regroupés par TOPS de 1 à 7  
pour les classés de N2 à NC**

## REGLEMENT PARTICULIER

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du ou des Juge-arbitres.

Le règlement général des compétitions sert de référence à son organisation.

#### ARTICLE 1 :

- **Le Juge-arbitre principal** Stéphane Mauboussin
- Le Juge-arbitre adjoint, sera Souloy Magalie
- Le tournoi est enregistré auprès de la FFBaD sous le No 2203417 et est en cours d'autorisation.

#### ARTICLE 2 :

- La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
- Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas celui-ci.

#### ARTICLE 3 :

- Tout joueur doit être en règle vis à vis de la FFBaD et doit être régulièrement licencié pour le jour du tournoi.

#### ARTICLE 4 :

- Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 3 minutes pourra être disqualifié par le Juge-arbitre.
- Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD, est exigée sur les terrains.
- Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires utiles à son match.
- Le plateau de jeu est réservé au Juge-arbitre, arbitres, organisateurs et joueurs.
- Le plateau de jeu est accessible aux conseillers techniques uniquement aux emplacements réservés à cet effet.
- Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table, dûment complétée, immédiatement après la fin du match.

- Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes. Il ne pourra être réduit qu'avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

#### ARTICLE 5 :

- Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-arbitre.
- Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

#### ARTICLE 6 :

- **Les inscriptions dans** 2 tableaux au choix sont possibles pour les joueurs dans toutes les catégories sauf pour les féminines étant classées N dans au moins un tableau où 3 tableaux sont possibles.
- Les tableaux seront établis au CPPH du **04/06/2023** et seront constitués, si possible, par Top de 12 joueurs.
- Les tableaux de simples et de doubles comporteront une première phase en poules de 3 ou 4 joueurs(ses) avec, **si possible**, 2 sortants(tes) et une seconde en élimination directe.

#### ARTICLE 7 :

- L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du Comité d'Organisation, pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés 1 heure à l'avance. Les joueurs devant quitter le gymnase devront préalablement obtenir l'accord du Juge-arbitre.
- **Les tableaux de simples et mixtes seront joués le samedi.**
- **Les doubles se joueront le dimanche.**
- Les matchs se joueront en auto-arbitrage jusqu'aux finales incluses.
- Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel au Juge-arbitre pour régler le litige ou pour désigner un arbitre.
- Les organisateurs, en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

#### ARTICLE 8 :

- Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige le volant officiel du tournoi sera le YONEX AS 30.
- Dès leur appel sur le terrain, les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement (test volants, échauffement et changement de tenue compris).

#### ARTICLE 9 :

- Tout volant touchant une infrastructure du gymnase (câbles, paniers de basket, ...) sera compté "faute" en jeu et pourra être remis une fois au service.

#### ARTICLE 10 :

- **Les inscriptions se feront uniquement sur ebad ou badnet.**
- **Aucune inscription ne sera validée sans le règlement de celle-ci. Le tirage au sort aura lieu le 04/06/2023** – Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort qui aura lieu le 4 Juin. En cas de forfait après le tirage au sort, ils resteront acquis au comité d'organisation sauf sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation employeur... ) le jour de la compétition ou au plus tard dans les 10 jours qui suivent la fin de la compétition pour permettre le bon déroulement du tournoi. Dans ce cas, la prise en compte ou le refus des inscriptions se fera dans l'ordre d'arrivée de celles-ci.

- Une convocation horaire sera mise en ligne à l'adresse suivante, dans la semaine précédant le tournoi : <http://cab61.com/>

**ARTICLE 11 :**

- Les prix et récompenses seront remis avant la fin de la compétition et ne pourront en aucun cas être expédiés. Les vainqueurs et finalistes de tous les tableaux seront récompensés.

**ARTICLE 12 :**

- Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés à partir de la catégorie minimales (minimales inclus).

**ARTICLE 13 :**

- Le club aura le droit de prendre des photos des joueurs et de les diffuser.

**ARTICLE 14 :**

\_ Concernant la covid tous joueur devra se conformer à la législation en vigueur à la date du tournoi. (port du masque, pass sanitaire, ...)

**ARTICLE 15 :**

- Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

**Le Comité Directeur remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, contribueront à la réussite du tournoi**

**Le Comité d'Organisation  
du CAB**